



1-Compte-rendu du CTL du 15 avril 2021

Début du CTL à 9h30 (en visio conférence, avec Gotomeeting).

Représentants de la Direction 3 personnes + un cadre A secrétaire du CTL).

Les OS par 3 représentants de la section CGT et 5 représentants de la section SFP.

Les représentants des deux OS lisent les déclarations liminaires.

Le directeur répond aux DL des OS en précisant tout d'abord qu'il ne va pas commenter les orientations nationales.

Concernant la Garantie fiscale il indique que lorsque l'on fait un contrôle c'est à charge et à décharge. Il est nécessaire d'indiquer ce qui a été examiné et ce qui a été validé. Cela répond à une attente légitime des contribuables qui s'étonnaient de ne pas avoir de validation de ces points qui ne font pas l'objet de rehaussements et rappels.

La Direction a reconnu la complexité du contrôle fiscal. Une nouvelle fraude se développe en matière patrimoniale et internationale. Le vérificateur doit donc être généraliste. Aussi, la Direction a mis en place trois consultants internationaux afin d'aider les vérificateurs sur ce sujet.

Sur le sujet des objectifs du Contrôle Fiscal, il n'y a pas de pression sur les indicateurs et les objectifs. Consigne a été donnée aux chefs de service dans ce sens.

Nous avons rappelé à la Direction avoir abordé lors du CTL du 11/02/21 la situation des trois agents nouvellement arrivés à la BPAT qui n'avaient pas eu sur les six premiers mois de formation adaptée à leurs missions. Même si cette demande a été prise en compte et que quatre stages en distanciels sont fixés, il a été signalé que des actions de formation doivent être proposées rapidement à des agents affectés dans notre DCF

Le Directeur a précisé, répondant à notre demande, que Gotommeting était réservé à un usage interne et Jitsy pour un usage externe.

A ce jour, deux licences payantes ont été attribuées à la DIRCOFI. Elles correspondent à deux salles de réunion virtuelles qu'il convient donc de réserver.

D'après la Direction, Jitsy fonctionne mieux qu'à ses débuts.

Points sur la COVID :

Deux agents sont positifs à la COVID dont un agent asymptomatique .

La Direction a rappelé les consignes à suivre, sachant que pour un des deux cas constaté positif le vendredi avant le week-end de Pâques, les cas contacts en ont été informés le mardi suivant seulement.

Il y a eu 14 agents positifs à la Dircofi Sud-Pyrénées depuis le début de l'épidémie.

Nous avons demandé à ce que la communication circule dans de meilleures conditions dès qu'un cas positif se signale. Ceci afin que toute personne ayant été en contact avec l'agent soit informé. Toutefois, la Direction a opposé le secret médical et ne permet pas que l'identité soit révélée. Ceci crée le risque que des personnes ayant été en contact ne soit pas prévenues, l'agent positif pouvant oublier de les désigner.

1. PV du CTL du 7/10/2020

Pas d'observations particulières. Nous avons souligné les difficultés de l'exercice de la rédaction du PV du CTL par la secrétaire du CTL étant donné que le CTL du 11/02/2021 s'est déroulé en partie en audio-conférence avec des difficultés d'audition et sur une durée très longue (de 9h30 à 19h15). Le PV du CTL a été adopté par les OS à 100 %.

2. Examen de conformité fiscale : chemin d'audit sur 10 points

(note du SJCF du 12/02/2021) présentant le dispositif ainsi que les points audités par tout professionnel en capacité de procéder à l'audit avec un compte-rendu de mission type & un modèle indicatif de contrat encadrant la prestation d'ECF entre le prestataire et son client.

L'existence d'un ECF n'exonère pas de contrôle fiscal y compris sur les points audités. En cas de rappels sur un point validé conforme par le prestataire, les intérêts de retard et les pénalités d'assiette ne seront pas appliqués si la bonne foi du contribuable n'est pas remise en cause.

Un bilan annuel sera fait au plan national ultérieurement.

Nous avons mis l'accent sur le fait que ce système constitue une privatisation du contrôle fiscal à une période où les agents du contrôle fiscal ont de plus en plus une mission «d'accompagnement et de soutien» aux redevables, alors que leur mission doit s'orienter davantage sur la lutte contre la fraude fiscale évaluée entre 60 et 80 Mds d'euros. Cette mise en place s'explique aussi par les suppressions répétées d'emplois dans le secteur du contrôle fiscal qui était préservé jusque là. Sur 2021 ce sont encore 200 emplois dans ce secteur qui seront supprimés.

3. Groupe de travail national sur le contrôle fiscal du 05/02/2021 :

- la transparence fiscale(définition, enjeux stratégiques, missions) 4 axes :

*assurer la publicité négative des Etats qui favorisent l'évasion fiscale en participant à l'établissement de la liste des Etats et territoires non coopératifs.

*Participer à l'effort collectif en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

*assurer un échange d'information complet et efficace.

*Bilan qualitatif et quantitatif des échanges d'information.

- Fonds de solidarité et services du contrôle fiscal :

réussite des services mise en exergue par la Cour des Comptes; 11Md€ d'aides (pour 6,3M de demandes). Au niveau national, le SJCF a pris en charge la confection et la mise à jour des principaux fichiers du dispositif de contrôles du Fonds de solidarité.

Au niveau local, les PCE ont pris en charge une grande partie des dossiers rejetés dans le cadre des contrôles a posteriori et conduisent les contrôles a posteriori. En outre l'implication forte de PCE dans le dispositif du contrôle du fonds de solidarité s'est traduit par une baisse sensible de leur participation à l'activité de programmation des contrôles fiscaux des entreprises.

Le directeur rappelle les filtres de la MRV ; par ailleurs, une task force a été créée à la DGE pour un nouveau dispositif dit «coûts fixes» requérant des conditions spécifiques (applicable essentiellement aux PME).

Nous avons souligné que cette aide aux entreprises en difficultés est indispensable tout en soulignant que certains ont profité d'un «effet d'aubaine» pour effectuer des montages et obtenir de manière induue ces aides. Nous avons regretté que des contrôles «à priori» n'ont pu être effectués de façon plus systématique, la priorité était de les effectuer «à postériori».

- **Soutien méthodologique aux services en matière pénale (5 axes) :**

- *L'accompagnement de la réforme, par le renforcement de la coopération avec la justice.
- *diffusion d'un guide relatif à la qualité de la procédure de contrôle fiscal.
- *création d'un module d'aide à la détection des dossiers de police fiscale.
- *le soutien à la diversification de l'action pénale
- *la refonte des guides pratiques et le développement des outils collaboratifs.

- **Démétropolisation-Création du 1^{er} pôle national de contrôle à distance des particuliers à Châteaudun le 1^{er} septembre 2021.**

- *contexte: 5 pôles seront créés entre 2021 et 2023.
- *missions du PNCDP: CSP des dossiers simples et participation aux campagnes de courriers automatiques d'incitation à régularisation. Le PNCDP interviendra en complément des PCRFP afin de renforcer la présence de l'Administration sur le contrôle des particuliers.
- *volet Ressources Humaines : équipe de 30 agents dont 2 A+ et 11A, 16B, 1C.
- *Installation des agents le 1^{er} septembre 2021 .

Nous avons fait remarqué que par définition ces dossiers ne pourraient être que simples puisqu'ils devraient être traités uniquement par téléphone, courriels ou courriers. En créant ces pôles, le service public s'éloigne encore plus des citoyens et rompt l'égalité d'accès pour tous au service public et prive les contribuables de contact humain.

- **les principales mesures de la relation de confiance au SFCE**

1. le droit à l'erreur en cours de contrôle:une mesure visant à mieux reconnaître les erreurs commises de bonne foi par les contribuables.(plus de 67400 régularisations depuis le 01/01/2019)plus de 2,1 Mds€droits +pénalités régularisés en cours de contrôle
2. Le développement des offres de sécurité juridiques en amont des contrôles : des mesures visant à prévenir ou réparer les erreurs commises par les entreprises en vue d'améliorer leur civisme fiscal.

*l'examen de conformité fiscale par un prestataire(ECF)

*le développement des services de l'accompagnement visant à renforcer la sécurité juridique des entreprises et leur conformité fiscale.

- l'accompagnement personnalisé des PME

(PME : accompagnement pris en charge par chaque DRFIP et en Ile-de-France par la DDFIP des Hauts de Seine.) concernant les questions fiscales dans le cadre des opérations économiques représentant des enjeux et risques élevés.

Chiffres au 31/12/2020:

11 062 entreprises contactées,
368 entreprises accompagnées,
145 rescrits délivrés.

- le service partenaire des entreprises

Installé au sein de la DGE.10 inspecteurs +1AFIP+1AFIPA.matérialisé par un protocole sur des situations prêtant à interprétation.avec délivrance d'un rescrit.

Chiffres au 31/12/2020 :

42 partenariats signés
81 rescrits délivrés.

-la mobilisation pour les rescrits

1 seul point d'entrée constitué par le SJCF

chiffres clés pour l'année 2020 :

20 033 demandes de rescrits traités(dont 10 412 rescrits généraux
87 jours de délai moyen de traitement
72,9 % des demandes traitées dans les 3 mois

dont rescrits aux PME

4 263 rescrits délivrés aux PME en 2020

65,48 jours de délai moyen de traitement en 2020

85,5 % des rescrits traités dans les 3 mois en 2020.

- **Actualité des projets informatiques du SJCF**

*Projet de refonte du BOFIP

améliorer le service à l'utilisateur/faciliter et accélérer la mise à jour/garantir la continuité du service

*Projet PILAT/ALPAGE-CFIR (avec suppression des ruptures applicatives sur l'ensemble de la chaîne du contrôle fiscal; moderniser et simplifier le travail de l'agent; améliorer le pilotage de la mission et la valorisation de l'activité.

4. Rapport activité 2020

Classique avec un paragraphe à rajouter sur la mission de renfort (une nouvelle mouture doit nous être adressée).

En 2020, 131 agents ont été impliqués sur les missions de renfort auprès des Directions Locales d'Occitanie. 53 agents ont traité les demandes de Fonds de Solidarité (22 252 traitées).

Concernant la campagne IR 2019, 31 agents ont effectué 1086 réponses téléphoniques.

Pour les réponses par courriel, 56 agents ont traité 10 296 demandes.

Questions sur le télétravail (TT), les nouveaux portables attribués, l'accès à de nouvelles salles, le questionnaire sur le TT.

Nous avons alerté la Direction sur le questionnaire sur le télétravail, indiqué comme étant «anonyme» mais qui devait être communiqué au chef de service, pour transmission ensuite à la Direction. Nous avons contesté ce mode de fonctionnement car pouvant altérer les réponses aux questions qui impliquent les chefs de services («fréquence des réunions d'équipes», «sentiment d'isolement»). Nous avons demandé que l'anonymat soit pleinement respecté lors d'un futur questionnaire.

La Direction a indiqué comprendre la situation et étudiera comment procéder différemment lors d'une prochaine fois.

Le sujet des téléphones portables a été abordé, la Direction regrettant que les modèles de téléphone fournis par l'UGAP ne soient pas de bonne qualité.

Les représentants des OS ont indiqué que les agents de la DCF Sud-Est disposent depuis fin 2020 de smartphones avec un 1 Go d'internet. Nous souhaitons que les agents de notre DCF soient équipés de matériel téléphonique de qualité.

5. Budget: exécution 2020 et prévisions 2021

pas d'observations particulières

6. Bilan de la campagne 2020 des entretiens professionnels.

154 agents évalués. Aucun appel de notation ou recours hiérarchique n'a été effectué.

7. Questions diverses.

Réorganisation des postes d'AFIPA en Direction :

M PEREZ fera l'intérim RH (Div°1) jusqu'au 01/09/21 en étant également maintenu sur ses fonctions sur la Div° 5. Une arrivée d'ZFIPA étant attendue pour cette date.

Campagne IR 2020 :

La Direction ne pense pas et ne sait pas si les agents de la DCF seront impliqués dans la campagne IR des Directions locales. Le contrôle fiscal reprend, c'est une question d'équité.

Micro onde et réfrigérateur (salle du rdc- cafétéria du RDC rue Merly) :

Nous avons sollicité de la Direction le fait que des agents puissent utiliser le micro-onde et le réfrigérateur de la salle du RDC rue Merly qui est condamnée.

La Direction ne souhaite pas que ces appareils soient utilisés, le risque est important que les gestes sanitaires requis ne soient pas effectués (nettoyage des points de contact après chaque utilisation).

ASA pour garde d'enfants : le Directeur ne commentera pas le dispositif décidé au niveau national et en conclusion si un enfant de plus de 12 ans a besoin de la présence de ses parents, le parent pose des congés.

Fin du CTL vers 16h20. Prochain CTL au mois de juin.